

SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 MARS 2017

***Apport complémentaire en compte courant
à l'association ESTA LYON***

Nombre de Membres Elus :	100
Nombre de Membre Elus en exercice :	99
Quorum :	50
Nombre de Membres Elus présents :	79

Membres élus présents :

Mesdames Myriam BENCHARAA, Bénédicte BETTANT CURAN, Nathalie BOBIN, Corinne BOGART, Dominique BOUVIER, Irène BREUIL, Bérangère CHARBONNIER, Jocelyne CORNEC, Anne DAMON, Evelyne GALERA, Edith GALLAND, Annabelle GRECO JAUFFRET, Claire-Lise JUVIGNARD, Marie KALAI, Sylvie KERGONOU, Véronique MADELRIEUX, Laurence MICHEL, Alice NOURRISSON, Jocelyne PANSERAT, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Marta PARDO-BADIER, Céline PELESZEZAK, Nathalie PRADINES, Isabelle QUENOUILLE, Denise ROMESTANT, Sophie SOURY, Sandrine SURGET, Hélène VILLARD.

Messieurs Guy BACULARD, David BALDINI, Denis BANCEL, Roland BERNARD, Christian BERTHE, Guillaume BEYENS, Olivier BLANC, Max-Paul CHAPELLE, François CHARDINY, Yves CHAVENT, Jacques COIRO, Philippe COLLOT, Christophe CROZIER, Philippe DAVID, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Jacques DUCROT, Guillaume DUVERT, Jean-François FARENC, Olivier FINAZ, Frédéric FOSSI, Eric GARCIN, Vincent GIRMA, Alain GRANDOUILLER, Jérôme GRENIER, Philippe GUERAND, Emmanuel IMBERTON, Jean-Michel JOLY, Francis KESSOUS, Pierre LARDON, Fabrice LENOIR, Daniel LOCTIN, Jean-Louis MAIER, Philippe MALAVAL, François MEON, Dominique MINJARD, Jacques MORIZE, Jean MOUGIN, Henri PAIN, Patrick PARAT, Luc PELEN, Gérard PELISSON, Philippe POBE, Régis POLY, Yves POMMIER, Thierry RAEVEL, Gilles RENAUD, Thomas SAN MARCO, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE.

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Christophe DUDON et Nicolas BONNET qui présentent le dossier.

1) Présentation de l'ESTA Lyon

Depuis une trentaine d'années, l'association ESTA Belfort a développé une formation d'ingénieurs d'affaires dont le modèle pédagogique original répond aux attentes des entreprises. L'ESTA forme sur un cursus 5 ans des managers en ingénierie d'affaires industrielles, destinés à occuper des fonctions de cadres technico-commerciaux, avec des orientations techniques proches des spécificités industrielles du territoire de Belfort et de ses environs, à savoir l'industrie automobile, l'énergie, et l'industrie chimique.

Cette formation, basée sur un modèle pédagogique original, délivre dans des proportions égales des enseignements à la fois dans le domaine des sciences de l'ingénieur, mais aussi dans les domaines de la vente et du marketing, de la gestion d'entreprise, et du management stratégique et RH.

Des besoins en cadres technico-commerciaux ayant été identifiés particulièrement en Rhône-Alpes, la CCI de Lyon a ainsi pris l'initiative en 2014 de construire avec l'ESTA Belfort une école de formation initiale de niveau I (bac+5) sur l'agglomération lyonnaise basée sur le modèle, la marque et la pédagogie de l'ESTA.

C'est ainsi que l'association ESTA Lyon a été officiellement constituée par la CCI de Lyon et l'ESTA Belfort lors d'une assemblée générale constitutive du 24 juillet 2015.

Pour mémoire, la gouvernance de l'association repose sur un Conseil d'Administration composé des membres fondateurs, soit la CCI Lyon Métropole qui dispose de 4 sièges et l'ESTA Belfort de 1 siège, ainsi qu'ultérieurement de membres associés dont le nombre ne pourra excéder 6, et d'un Bureau. Compte-tenu du système de vote double institué pour les représentants de la CCI Lyon Métropole au CA comme à l'AG, la CCI Lyon Métropole dispose de la majorité.

La première rentrée de l'ESTA Lyon a eu lieu lundi 7 septembre 2015 avec une première promotion de 27 élèves, dont 18 en post-Bac +2. Pour sa seconde rentrée en septembre 2016, l'ESTA Lyon regroupe 66 étudiants au global.

2) Besoin initial en trésorerie

Les frais liés à la constitution de l'association, le développement de la pédagogie, le recrutement des étudiants et des formateurs, ont été supportés au démarrage par la CCI de Lyon et par l'ESTA Belfort conformément à un protocole d'accord signé début 2015.

Afin de doter l'association ESTA Lyon de moyens financiers propres à assurer son fonctionnement et son développement, et au regard d'un business plan à 6 ans (2015/2021) tenant compte d'objectifs volontaristes d'évolution du nombre d'étudiants (perspective d'accueillir sur le futur campus ESTA situé à Ecully plus de 400 étudiants à horizon 2020), la CCI a validé, lors de son AG du 14 septembre 2015, un montant d'apport en trésorerie de 850 k€.

Le plan de trésorerie initial faisait en effet apparaître un besoin maximal de trésorerie de 1150k€ sur les trois premières rentrées scolaires.

La couverture de ce besoin était prévue comme suit :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	TOTAL
besoins BFR + CAF 2015/2018	700	320	130	1150
apport CCIM	400	320	130	850
emprunt pour investissements	200	0	0	200
apport FAFTIR	100	0	0	100

Concernant la CCI de Lyon, cet apport de trésorerie a pris la forme d'un apport associatif avec droit de reprise signé le 26/10/2015 et comportant les conditions suivantes :

- apport d'un montant maximum de 850 k€ avec déblocage sur demande au fur et à mesure des besoins ;
- apport effectué pour une durée totale de 11 ans, et remboursement progressif de l'apport sur 7 ans à compter de l'exercice 2019/2020 ;
- exigibilité de reprise anticipée en cas de changements substantiels : dissolution de l'association, modification de son objet social ou de ses missions, fusion, redressement ou liquidation ;
- apport non rémunéré.

3) La demande d'apport complémentaire

Sur les 850 k€ d'apport prévu par la convention avec la CCI, l'ESTA a bénéficié d'un premier versement de 350 k€ en novembre 2015 et d'un second versement de 250k€ en décembre 2016, soit un total de 600 k€.

Aujourd'hui, compte-tenu notamment d'un nombre inférieur d'étudiants inscrits au regard des projections initialement visées, d'un montant moindre de taxe d'apprentissage perçue (fonds libres), et d'investissements complémentaires d'équipements (mobilier, informatique) liés à l'aménagement du nouveau bâtiment-école d'Ecully, le plan de trésorerie actualisé fait apparaître une situation de rupture de trésorerie dès la fin mars 2017 (voir page 4).

Cette projection montre un besoin global pour 2017 de 520 k€, représentant un besoin complémentaire de 270 k€, en plus des 250 k€ restant à verser.

A noter que ce besoin complémentaire de 270 k€ intègre, par souci prudentiel, une reconstitution par l'ESTA d'un fonds de roulement de trois mois (40 k€ X 3).

C'est pourquoi, il est proposé que la CCI Lyon Métropole, par avenant au contrat, augmente son apport en trésorerie pour un nouveau montant plafond de 1 120 k€ sur la même durée initiale.

Ce complément d'apport prendrait la forme d'un avenant au contrat d'apport initial, donc aux mêmes conditions :

- apport d'un montant maximum porté de 850 k€ à 1120 k€, avec déblocage sur demande au fur et à mesure des besoins justifiés par l'ESTA ;
- apport effectué pour une durée totale de 11 ans à compter du 26/10/2015, et remboursement progressif de l'apport sur 7 ans à compter de l'exercice 2019/2020 ;
- exigibilité de reprise anticipée en cas de changements substantiels : dissolution de l'association, modification de son objet social ou de ses missions, fusion, redressement ou liquidation ;

- apport non rémunéré (interdit par le code monétaire et financier).

Au-delà, une réflexion avancée se poursuit avec l'ESTA Belfort et la CCI de Belfort pour réunir, vraisemblablement sous une même entité juridique, les deux écoles de Belfort et de Lyon afin de créer le « Groupe ESTA » à la rentrée de septembre 2017.

C'est dans cette nouvelle perspective que seront réétudiés le business plan et les besoins globaux en trésorerie, au regard de la nouvelle stratégie en termes d'offre de formation et de diplômes qui sera ainsi construite.

Lors de sa réunion du 09 mars 2017, la Commission des finances de la CCI Lyon Métropole a donné un avis favorable pour l'augmentation du plafond d'apport en compte courant associatif.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande à l'Assemblée Générale, conformément à l'avis de la Commission des finances du 09 mars 2017 :

- De donner son accord pour que la CCI Lyon Métropole augmente son contrat d'apport avec droit de reprise au profit de l'association ESTA Lyon de 850 à 1120k€ ;
- De lui donner tout pouvoir pour conduire cette opération et signer tous documents utiles à sa réalisation.

Messieurs Eric GARCIN, Fabrice LENOIR et Jean MOUGIN ne prennent pas part au vote étant administrateurs de l'association ESTA.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres votants.

Fait à Lyon, le 23 mars 2017
Pour extrait certifié conforme

Le Directeur Général



Xavier PELLETIER

PLAN DE TRESORERIE

730

En K euros		sept-16	oct-16	nov-16	dic-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	dec-17
A. SOLDE DÉPART DE MOIS		104 418,4	22 242,2	200 450,3	150 775,1	437 703,2	407 487,2	214 431,3	413 263,3	513 263,3	613 263,3	559 263,3	459 263,3	18 797,1	117 000,0	117 000,0	117 000,0
B. ENCAISSEMENTS - DÉPENSES		61 716,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	117 000,0	117 000,0	117 000,0	117 000,0
J.A. Capitalisation		61 716,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	117 000,0	117 000,0	117 000,0	117 000,0
Frais de acquisition																	
Titre d'acquisition																	
Frais de honoraires																	
Prévisions annuelles (ITC)																	
J.B. Hors exploitation																	
Apoorts en capital																	
Apoorts en comptes courants d'associés																	
Emprunt à moyen et long terme																	
C. DÉCAISSEMENTS - DÉPENSES		65 317,2	57 372,2	60 872,2	79 854,4	94 749,8	91 108,2	166 487,9	167 790,8	167 790,8	167 790,8	167 790,8	167 790,8	131 429,5	123 534,5	117 792,5	109 029,1
J.A. Capitalisation		65 317,2	57 372,2	60 872,2	79 854,4	94 749,8	91 108,2	166 487,9	167 790,8	167 790,8	167 790,8	167 790,8	167 790,8	131 429,5	123 534,5	117 792,5	109 029,1
Auxiliaires et charges annexes																	
Sout traitements prestations annexes (ITC)																	
Loyer et charges locatives (hors taxe foncière)																	
Communaux																	
Mutualité																	
Stratégie RE																	
Frais de fonctionnement																	
AMO (le port comptable)																	
Honoraires et frais																	
Véhicule																	
Finances Licence et internet																	
Compte fournisseurs du 8/12/2014																	
Impôts et taxes																	
Taxe d'habitation																	
Contribution foncière																	
Contribution économique territoriale																	
Taxe foncière																	
Contribution sociale de solidarité																	
Salaires et charges																	
Salaires (charges)																	
Charges sociales (Urssaf, retraite, mutuelle, médecine travail, déduction CICE)																	
Charges financières																	
Intérêts sur emprunts et dettes																	
J.B. Hors exploitation																	
Abolition																	
Abolition																	
Remboursement d'emprunts																	
D. SOLDE DE FIN DE MOIS		38 101,2	64 870,0	139 578,3	70 920,7	340 253,4	316 379,0	147 943,4	245 472,5	245 472,5	245 472,5	245 472,5	245 472,5	115 367,6	93 465,5	89 207,5	77 970,9
Solde de fin de mois prévisionnel		-9 280,00	-21 260,00	-87 190,27	-113 116,53	-159 034,80	-150 807,61	-176 149,21	-201 390,61	-252 842,41	-303 694,01	-355 145,61	-406 397,21	-457 146,00	-507 894,00	-558 641,00	-609 388,00
Croix le prévisionnel		100 522,08	221 766,90	265 866,37	550 830,25	566 501,96	525 328,61	637 442,29	360 167,60	333 916,03	463 644,45	464 625,87	425 164,30	13 620,56	17 746,53	62 842,31	116 234,44
Total		104 418,4	22 242,2	200 450,3	150 775,1	437 703,2	407 487,2	214 431,3	413 263,3	513 263,3	613 263,3	559 263,3	459 263,3	18 797,1	117 000,0	117 000,0	117 000,0

En K euros		sept-16	oct-16	nov-16	dic-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	dec-17
A. SOLDE DÉPART DE MOIS		104 418,4	22 242,2	200 450,3	150 775,1	437 703,2	407 487,2	214 431,3	413 263,3	513 263,3	613 263,3	559 263,3	459 263,3	18 797,1	117 000,0	117 000,0	117 000,0
B. ENCAISSEMENTS - DÉPENSES		61 716,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	117 000,0	117 000,0	117 000,0	117 000,0
J.A. Capitalisation		61 716,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	59 916,0	117 000,0	117 000,0	117 000,0	117 000,0
Frais de acquisition																	
Titre d'acquisition																	
Frais de honoraires																	
Prévisions annuelles (ITC)																	
J.B. Hors exploitation																	
Apoorts en capital																	
Apoorts en comptes courants d'associés																	
Emprunt à moyen et long terme																	
C. DÉCAISSEMENTS - DÉPENSES		65 317,2	57 372,2	60 872,2	79 854,4	94 749,8	91 108,2	166 487,9	167 790,8	167 790,8	167 790,8	167 790,8	167 790,8	131 429,5	123 534,5	117 792,5	109 029,1
J.A. Capitalisation		65 317,2	57 372,2	60 872,2	79 854,4	94 749,8	91 108,2	166 487,9	167 790,8	167 790,8	167 790,8	167 790,8	167 790,8	131 429,5	123 534,5	117 792,5	109 029,1
Auxiliaires et charges annexes																	
Sout traitements prestations annexes (ITC)																	
Loyer et charges locatives (hors taxe foncière)																	
Communaux																	
Mutualité																	
Stratégie RE																	
Frais de fonctionnement																	
AMO (le port comptable)																	
Honoraires et frais																	
Véhicule																	
Finances Licence et internet																	
Compte fournisseurs du 8/12/2014																	
Impôts et taxes																	
Taxe d'habitation																	
Contribution foncière																	
Contribution économique territoriale																	
Taxe foncière																	
Contribution sociale de solidarité																	
Salaires et charges																	
Salaires (charges)																	
Charges sociales (Urssaf, retraite, mutuelle, médecine travail, déduction CICE)																	
Charges financières																	
Intérêts sur emprunts et dettes																	
J.B. Hors exploitation																	
Abolition																	
Abolition																	
Remboursement d'emprunts																	
D. SOLDE DE FIN DE MOIS		38 101,2	64 870,0	139 578,3	70 920,7	340 253,4	316 379,0	147 943,4	245 472,5	245 472,5	245 472,5	245 472,5	245 472,5	115 367,6	93 465,5	89 207,5	77 970,9
Solde de fin de mois prévisionnel		-9 280,00	-21 260,00	-87 190,27	-113 116,53	-159 034,80	-150 807,61	-176 149,21	-201 390,61	-252 842,41	-303 694,01	-355 145,61	-406 397,21	-457 146,00	-507 894,00	-558 641,00	-609 388,00
Croix le prévisionnel		100 522,08	221 766,90	265 866,37	550 830,25	566 501,96	525 328,61	637 442,29	360 167,60	333 916,03	463 644,45	464 625,87	425 1				

